

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Décision n° 2732 du 29 janvier 2020 portant attribution de l'échelon exceptionnel de major aux sous-officiers de gendarmerie

NOR : INTJ2001482S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu le décret n° 2011-388 du 13 avril 2011 modifié fixant les indices de solde applicables aux corps militaires de la gendarmerie nationale ;

Arrêté du 4 août 2010 modifié fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L. 4136-3 du code de la défense ;

Vu la circulaire n° 45290 du 12 juillet 2019 relative à l'attribution de l'échelon exceptionnel de major (EEM) de gendarmerie au titre de l'année 2020 (NOR : INTJ1918060C) ;

Vu le bordereau d'envoi n° 80714/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG relatif à l'état nominatif des majors susceptibles de se voir attribuer l'échelon exceptionnel au cours de l'année 2020 en date du 20 décembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

L'échelon exceptionnel de major est attribué, à compter du 1^{er} février 2020, aux sous-officiers de gendarmerie dont le nom suit :

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

Bourreau Philippe NIGEND : 148 850

Tresmontan Jean-Pierre NIGEND : 149 841

Région de gendarmerie d'Occitanie

Emile dit Bigas Serge NIGEND : 137 569

Région de gendarmerie de Bretagne, zone de défense et de sécurité Ouest

Loeillet Pierre NIGEND : 69 807

Région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, zone de défense et de sécurité Sud-Est

Masatti Laurent NIGEND : 118 787

Région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, zone de défense et de sécurité sud

Olivier Philippe NIGEND : 131 831

Groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault

Laffiac Laurent NIGEND : 145 326

Roger Alain NIGEND : 124 833

Région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté

Chartier David NIGEND : 143 968

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. BROWAËYS